

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

• SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2022

Date de convocation et d'affichage : 18 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 12

L'an DEUX MIL VINGT DEUX le 24 octobre à 19h30 le Conseil Municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, GRELIN Jean, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, BRIATTE Thomas, Frédéric PLUCHARD, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David.

Absents excusés : Messieurs HUCHER Vincent (a remis un pouvoir à Mme PINSSON Marie-Christine) BEVALOT Benjamin, CLEUET Philippe.

Madame le Maire, après avoir remercié les membres présents, informe le Conseil Municipal de la démission de Madame FRANCOIS Emilie qui ne pouvait plus assurer ses fonctions de conseiller municipal pour des raisons personnelles.

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. Madame FRAYON Jennifer est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 25.2022. Participation financière exceptionnelle au SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique).

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la situation financière du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique qui est en déficit et ne peut plus assurer le paiement des charges obligatoires, à ce titre demande une participation financière à hauteur de 6.100€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants, accepte le paiement d'une participation financière exceptionnelle au Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de 6.100€ et autorise le Maire à effectuer les démarches comptables.

DÉLIBÉRATION N° 26.2022. Subvention pour voyage scolaire.

Madame le Maire, donne lecture d'un courrier du Directeur de l'école sollicitant une subvention pour un voyage en classe de neige au Domaine de Fréchet en Haute-Savoie du 27 février 2023 au 03 mars 2023. Le Conseil Municipal considérant que les voyages permettent à la fois la découverte d'un pays et l'apprentissage de la vie en communauté, après délibération, décide, à l'unanimité : L'OCTROI d'une contribution financière communale de 85€/ enfant x 22 enfants soit un total de 1.870€. Crédit imputé sur le compte 6714 du budget 2022.

DÉLIBÉRATION N° 27.2022. Remplacement du Conseiller Municipal à la Commission de Contrôle des listes électorales.

À la suite de la démission de Madame FRANCOIS Emilie, qui siégeait à la Commission de contrôle des listes électorales, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. La désignation d'un nouveau Conseiller Municipal à la Commission des listes électorales s'effectue dans l'ordre du tableau des conseillers municipaux, à savoir Monsieur BEVALOT Benjamin.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants, désigne Monsieur BEVALOT Benjamin en qualité de Conseiller Municipal à la Commission de contrôle des listes électorales.

DÉLIBÉRATION N° 28.2022. Carte cadeau pour les Seniors et Personnel Communal.

Le repas des Seniors ayant lieu le 26 novembre prochain au restaurant le Relais, il est proposé une carte cadeau valable à Carrefour Contact de La Neuville-sur-Ressons aux personnes ne « *souhaitant pas ou ne pouvant pas* » participer au repas.

En conséquence, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de l'attribution d'une carte cadeau et sur le montant de la dépense qui en résulte. Entendu l'exposé de Madame la Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et votants :

DÉCIDE l'attribution d'une carte cadeau en faveur des seniors et du personnel communal à l'occasion de l'évènement " Fêtes de fin d'année 2022 " :

- Montant de la carte à valoir à Carrefour Contact de la Neuville- sur Ressons : Carte à 35.00€
- 1 Bon par famille d'une valeur de 15€ valable à la pharmacie OUTURQUIN à Conchy Les Pots.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

CHAUDIÈRE BIOMASSE

Le 26 janvier 2022 un technicien de la société HEIZOMAT de Sainte Hélène du Lac (73) est intervenu sur la chaudière biomasse et ses observations sont les suivantes :

La fumée de combustion émanant de la cheminée a une couleur gris / jaune et semble chargée en fines particules. Ces particules se déposent tout autour de la chaufferie façades et des dalles du faux plafond La cheminée semble ne pas dépasser assez par rapport au toit de l'école et de la mairie. Avec l'influence du vent, cela peut créer des turbulences qui empêchent la bonne évacuation des fumées. Il n'y a pas de pied de cheminée permettant de récupérer les cendres s'envolant par la cheminée, il serait judicieux de prévoir une trappe afin de nettoyer de temps en temps.

Malgré les différents essais de paramétrage, la fumée garde cette coloration jaune gris. L'hypothèse la plus plausible est que la poussière très légère présente dans le miscanthus est entraînée par le flux des fumées. Ces particules passent très peu de temps dans la chambre de combustion et n'ont pas le temps de se consumer complètement. Par conséquent, elles se colorent en commençant leur combustion et s'échappent par la cheminée pour donner cette couleur particulière aux fumées. Du combustible a été envoyé pour analyse dans un laboratoire afin de pouvoir définir précisément ses caractéristiques intrinsèques. Madame le Maire attend un devis estimatif, une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

REPLANTATION DES ARBRES

La Commission environnement se réunira prochainement pour décider des lieux de replantation des arbres sur le territoire de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

PV AFFICHÉ DANS LE CADRE LE 27/10/2022

Secrétaire de séance
Mme FRAYON Jennifer

